

Montréal, le 20 mai 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité suivant le projet SAR
Dossier de la Régie : R-4184-2022**

Chère consœur,

Le 14 février 2022, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, désignée à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption des normes de fiabilité FAC-002-3, IRO-010-3, MOD-031-3, MOD-033- 2, PRC-006-5 et TOP-003-4 ainsi que leur annexe Québec dans le dossier mentionné en objet.

La Régie note la présence de certains éléments du texte français des normes qui nécessitent une nouvelle validation de la part du Coordonnateur. Elle note également des éléments qui requièrent une nouvelle validation du Coordonnateur dans les versions française et anglaise des différentes annexes Québec des normes.

La Régie transmet donc au Coordonnateur, avec la présente, les textes des normes et de leur annexe Québec où ces éléments sont identifiés en jaune.

Vous nous obligeriez en nous transmettant, **au plus tard le 7 juin 2022 à 12 h**, le texte révisé des normes et de leur annexe Québec.

Par ailleurs, compte tenu du fait que le Coordonnateur propose une date d'entrée en vigueur le premier jour du premier trimestre civil à survenir trois mois suivant la date d'adoption des normes en examen, la Régie questionne la pertinence de la disposition suivante telle que soumise par le Coordonnateur à la section 5.3 de l'annexe Québec de la norme IRO-010-3 :

« La date de mise en application de l'ensemble des exigences est le 1^{er} août 2022 »¹.

Le Coordonnateur pourra déposer le justificatif de sa proposition ainsi que l'évaluation de l'impact sur la fiabilité du réseau de transport de ne pas retenir ce texte **au plus tard le 7 juin 2022 à 12 h.**

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [B-0012](#), Annexe IRO-010-3-QC-1, p. 1.